



**GREZ-NEUVILLE  
PRUILLE**

6



- périmètre du PPR inondation
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
- PHEC 12,00 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou Plus Hautes Eaux crues modélisées référence IGN69
- limite communale

- N O T I O N S**
- ALÉA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative
  - ALÉA 2 - MOYEN  
entre 1 et 1.50m sans vitesse significative ou inférieure à 1m avec vitesse significative
  - ALÉA 3 - FORT  
supérieure à 1.50m sans vitesse significative ou entre 1 et 1.50m avec vitesse significative
  - ALÉA 4 - TRES FORT  
supérieure à 1.50m avec vitesse significative

Echelle 1/10000

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Équipement  
Mayenne-et-Laire

Service Environnement Risque Inondation  
Prévention des Risques Naturels

C:\Users\Vais Oudon Mayenne\PPR\Oudon\_Mayenne.WOR